



Délégation interministérielle à la reconstruction
des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat lance une aide financière exceptionnelle pour les foyers modestes des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Saint-Martin, le 23 novembre 2017 - Deux semaines après l'annonce faite par le Premier ministre lors de son déplacement dans les Antilles d'une aide financière exceptionnelle en faveur des foyers modestes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, **le centre des finances publiques de Marigot a procédé à la distribution des premières cartes prépayées aux ayants droit des deux îles.**

D'un montant de 300 euros par adulte et 100 euros par enfant dans la limite de 900 euros par foyer, cette aide est versée à tous les particuliers saint-martinois et saint-barthinois sur conditions de ressources. Jusqu'à 4 000 foyers sont potentiellement concernés.

« Irma a causé des destructions considérables et mis certains habitants en grande difficulté, surtout les plus modestes. La situation que nous vivons justifie pleinement de leur apporter un secours exceptionnel », a indiqué Philippe GUSTIN délégué interministériel à la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. *« Cette aide complètera utilement les versements exceptionnels déjà réalisés par les organismes sociaux ces dernières semaines »,* a-t-il ajouté.

Après concertation avec les élus des deux collectivités, soucieux de trouver un moyen de relancer les commerces locaux, **l'Etat a décidé de verser cette aide sous la forme d'une carte prépayée utilisable uniquement sur le territoire français.** Valable jusqu'au 31 janvier 2018, elle ne permet pas de retirer de l'argent liquide mais fonctionne dans tous les commerces munis d'un terminal de paiement, à l'instar d'une carte bancaire classique.

Chaque ayant droit est invité par courrier à venir retirer sa carte au guichet du centre des finances publiques, où il se voit également remettre une enveloppe avec un code d'activation et un guide d'utilisation.

« Ce dispositif est simple. Une fois la carte retirée, la personne reçoit un SMS lui indiquant que sa carte est activée et le montant total de son crédit », a précisé Willy WILCZEK, administrateur des finances publiques de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Contact presse :

Christophe Gauer

christophe.gauer@outre-mer.gouv.fr

06 76 61 82 04